

# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CLE DU 13 JANVIER 2016, AU SMAT DU HAUT-ALLIER



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier  
SMAT du Haut-Allier  
Maison du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo - BP 64  
43300 LANGEAC  
Mail : [a.lagaly@haut-allier.com](mailto:a.lagaly@haut-allier.com)

**Avec la participation financière de :**



Établissement public de混système  
chargé au développement durable



## Présences

### Membres du bureau présents:

M. ROME : Maire de Blassac, Président de la CLE  
M. ARCHER : Maire de Saint-Haon, Vice-président de la CLE  
M. LECUNA : EDF Unité Production Centre  
M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire  
M. CARRIO : Représentant de la DDT 43  
M. VALETTE : Représentant de la DDT 43  
M. SIMEON : Représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne  
M. SOUCHON : Président de la communauté de communes du Haut-Allier  
Mme DE FERAUDY : Représentante de la DDT 48  
M. MARTIN : Représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

### Membres du bureau excusés :

M. BOUDOU : Représentant des maires du Cantal  
M. DUBOIS : Représentant de France-Hydroélectricité  
M. HOENNER : Représentant des maires du Puy de Dôme  
M. CHAMPEL : Représentant des maires d'Ardèche  
M. TOIRON : Représentant de la Chambre d'agriculture de la Lozère (élu)  
Mme GUENEE : chambre agriculture 48 (technique)  
M. POMMAREL : Conseiller Régional d'Auvergne

### Membre du SMAT présent :

Mme LAGALY : Animatrice du SAGE du Haut-Allier

La liste d'épargement est présentée en annexe 1.

## Ordre du jour :

- Avis de la CLE sur la demande de régularisation des captages d'eau potable des Cremades et la suppression de la prise d'eau des Ajustades sur le Langouyrou
- Remarques sur le Schéma Départemental des Risques Naturels Majeurs de Lozère (SDPRNM) 2016-2020
- Cartographies des cours d'eau en Lozère et en Haute-Loire
- Points divers

\*\*\*\*\*

## **PREAMBULE :**

Le treize janvier 2016, s'est tenue en mairie de Langogne, une réunion du bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE).

M. ROME, Président de la CLE, introduit la séance en remerciant les personnes présentes. Il indique qu'en raison de la programmation d'une autre réunion, plusieurs membres de la CLE ne seront pas disponibles le 4 février, date précédemment retenue pour réunir la CLE. Il propose de décaler la réunion **au jeudi 11 février**. Les horaires, lieux et ordre du jour restent inchangés.

### **Les membres du bureau valident cette modification.**

Mme LAGALY, animatrice de la CLE, informe les membres du bureau que suite au courrier du Président de la CLE, le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a nommé une commission d'enquête pour assurer le suivi de l'enquête publique du SAGE, qui se tient actuellement et ce jusqu'au 3 février 2016.

Onze lieux de permanence ont été choisis sur l'ensemble du territoire du SAGE :

#### Département de l'Ardèche

- Lanarce : mercredi 6 janvier 2016, 9 heures à 12 heures

#### Département du Cantal

- La Chapelle Laurent : mardi 19 janvier 2016, 14 heures 30 à 17 heures 30

#### Département de la Haute-Loire

- Saugues : jeudi 7 janvier 2016, 9 heures à 12 heures
- Langeac : lundi 4 janvier 2016, 9 heures à 12 heures
- Langeac : mercredi 3 février 2016, 14 heures à 17 heures
- Vieille Brioude : vendredi 29 janvier 2016, 9 heures 30 à 12 heures 30
- Saint Haon : samedi 16 janvier 2016, 9 heures à 12 heures
- La Chaise Dieu : jeudi 21 janvier 2016, 14 heures à 17 heures

#### Département de la Lozère

- Langogne : samedi 23 janvier 2016, 9 heures à 12 heures
- Châteauneuf de Randon: lundi 25 janvier 2016, 9 heures à 12 heures
- La Bastide-Puy-Laurent : mercredi 3 février 2016, 13 heures 30 à 16 heures 30

#### Département du Puy-de-Dôme

- Saint Germain L'herm : vendredi 8 janvier 2016, 9 heures à 12 heures

M. MARTIN, représentant de la Fédération de pêche, demande si les moyens mis en œuvre pour communiquer autour de l'enquête publique du SAGE sont suffisants.

Mme LAGALY rappelle que les 165 mairies concernées ont affiché l'avis d'enquête publique (affiche jaune au format A2) sur les panneaux prévus à cet effet au niveau de la commune, et qu'il y a eu plusieurs parutions dans les journaux locaux (2 publications dans deux journaux pour chaque département).

M. CARRIO, représentant de la DDT de Haute-Loire précise qu'il s'agit d'une phase administrative qu'il faut laisser dérouler normalement. En revanche, à l'issue de la consultation il faudra communiquer sur le projet.

Mme LAGALY précise que c'est ce qui est envisagé pour la suite. Une fois le SAGE approuvé définitivement, un outil de communication devra être mis en place à destination des différents acteurs pour expliquer ce qui est attendu.

## **💧 AVIS DE LA CLE SUR LA DEMANDE DE REGULARISATION DES CAPTAGES DES CREMADES ET LA SUPPRESSION DE LA PRISE D'EAU DES AJUSTADES SUR LE LANGOUYROU**

Mme LAGALY présente le dossier qui porte sur la régularisation du volume annuel prélevé par les captages des Crémades et la restauration du cours d'eau du Langouyrou suite à l'abandon de la prise d'eau des Ajustades. Elle rappelle les points de compatibilité du projet avec le SAGE ainsi que les manques (cf diaporama en annexe).

M. ROME rappelle que plusieurs secteurs sont touchés par des problématiques d'adduction d'eau potable. A l'heure actuelle, à titre d'exemple certains hameaux de la commune de Saugues sont alimentés en eau par les pompiers. Des solutions à grandes échelles doivent donc être trouvées, sans tenir compte des limites administratives.

M. MARTIN, représentant de la fédération de pêche de Haute-Loire, demande si la possibilité d'utiliser la retenue de Naussac pour alimenter en eau potable la commune de Langogne et ses environs a été envisagée.

Mme LAGALY répond que cette possibilité n'a pas été proposée dans les scénarios de l'étude de faisabilité.

M. SOUCHON, Président de la Communauté de Communes du Haut-Allier, indique que le captage des Crémades alimente actuellement la commune de Langogne ainsi que le SIAEP de la Clamouse.

M. CARRIO précise que la production d'eau potable à partir d'une eau stagnante serait difficile à gérer. Cela remettrait en cause plusieurs activités actuellement autorisées dans et à proximité de la retenue, en raison des normes de qualité exigées pour l'eau potable.

M. MARTIN propose d'envisager une réflexion assez large sur la disponibilité en eau en période estivale sur un secteur important (secteur lozérien, Margeride...).

M. CARRIO indique que la loi demande un regroupement des syndicats à l'échéance 2020 et ce, dans l'optique d'une mutualisation de moyens. Il demande si une réflexion a été engagée sur le secteur de Langogne.

Mme De Feraudy, représentante de la DDT 48, répond qu'une réflexion est engagée au sein de la Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature (MISEN) de la Lozère au sujet de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

A l'issue des débats, les membres du bureau :

- Considèrent que le dossier de demande régularisation des captages des Crémades et la suppression de la prise d'eau des Ajustades sur le Langouyrou, dans sa globalité, est compatible avec le projet de SAGE du Haut-Allier, notamment avec les dispositions :
  - o D2.5.1 « Améliorer la protection des captages destinés à l'AEP »,
  - o D3.3.2 « Sécuriser les usages en tenant compte de la ressource »,
  - o D4.1.1 « Mettre en œuvre un plan d'action de restauration de la continuité écologique »,
  - o D4.3.3 « Engager des opération de restauration/gestion des zones humides».
- Considèrent que le dossier manque de précisions sur les activités présentes au sein du périmètre de protection rapproché (PPR) du captage des Crémades et de leur impact potentiel sur la qualité de la ressource en eau ;
- Considèrent que les travaux engagés pour améliorer de l'état de conservation de la zone humide située à proximité du captage des Crémades, doivent être assortis du comblement du drain localisé en aval du relevé botanique n°3, observé lors de l'inventaire de terrain ;
- Considèrent qu'il serait utile de mettre en place une réflexion croisant plusieurs problématiques (pluviométrie, changement climatique, possibilités d'interconnexion ...), permettant de préciser les modalités de sécurisation de l'adduction d'eau potable ;
- Considèrent que la retenue de Naussac devrait être envisagée dans le futur comme réserve potentielle d'eau potable pour un périmètre dépassant les limites administratives (Lozère-Haute-Loire), notamment dans les secteurs présentant aujourd'hui des difficultés d'approvisionnement récurrentes en période de sécheresse (secteur Margeride, partie lozérienne du bassin versant du SAGE du Haut-Allier...)

### Avis du Bureau de la CLE

Le bureau de la CLE du SAGE du Haut-Allier émet **un avis favorable** sur le dossier de demande d'autorisation de régularisation des captages d'eau potable des Crémades et la suppression de la prise d'eau des Ajustades sur le Langouyrou, avec 2 recommandations :

- S'assurer que les activités situées au sein du PPR du captage des Crémades n'ont pas d'impact conséquent sur la qualité de la ressource en eau et ne nécessitent pas le renforcement de la réglementation au sein de ce périmètre ;
- Comblent le drain réalisé récemment dans la partie aval de la zone humide, afin d'être en cohérence avec les travaux qui vont être engagés.

## ◆ REMARQUES SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DES RISQUES NATURELS MAJEURS DE LOZERE (SDPRNM) 2016-2020

Le Schéma Départemental des Risques Naturels Majeures de Lozère est un document d'orientation pluriannuel (5 ans), **optionnel** et établi à l'échelle d'un département.

C'est un outil de programmation se concentrant sur des enjeux prioritaires, non opposable mais public, destiné à **renforcer l'information et la concertation autour des mesures de prévention menées sur un département.**

Après présentation des principaux objectifs et actions, l'animatrice propose les modifications suivantes :

- Page 3 : Mettre en œuvre des actions de prévention des risques naturels dans le cadre de démarches globales :
  - PAPI
  - Stratégie du territoire à risque important d'inondation Mende/Marvejols
  - Stratégie de prévention du risque chutes de blocs
  - [A ajouter = Stratégie établies dans le volet inondation des SAGE présents en Lozère](#)
- Action n° 5 : Actions de communication adaptées aux publics cibles pour développer la culture du risque de crue
  - ⇒ [A ajouter = Valoriser l'exposition itinérante sur les crues de l'Allier réalisées par la FRANE Auvergne](#)
- Action n°7 : Apporter un appui opérationnel aux collectivités pour remplir leurs obligations (DICRIM, Repères de crues, PCS...)
  - ⇒ [A ajouter aux partenaires associés les structures porteuses de SAGE](#)
- Action n°8 : Favoriser l'émergence et accompagner la mise en place de PAPI à l'échelle de bassins versants homogènes.
  - ⇒ [Ajouter = Allier : le SAGE du Haut-Allier est en cours d'enquête publique et devrait être approuvé courant 2016. Il comporte un volet inondation.](#)

Les membres du bureau valident ces modifications.

Au cours de la présentation les membres du bureau ont abordé la problématique de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des inondations) qui sera obligatoirement attribuée aux communes et à leur groupement, au 1<sup>e</sup> janvier 2018.

La loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des métropoles), d'où est issue la GEMAPI, instaure une nouvelle taxe facultative pour l'exercice de cette compétence et crée les EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) comme nouvelle structure opérationnelle en ce qui concerne la gouvernance de l'eau, aux côtés des établissements publics territoriaux de bassin (EPTB).

M. CARRIO indique qu'au niveau du département de la Haute-Loire, il y a beaucoup d'interrogation du fait de la fusion des communautés de communes. Se posera également la question de l'avenir de certains syndicats, une fois la compétence transmise aux communautés de communes.

Mme DE FERAUDY précise que sur certain secteur, ce sont les CLE qui se sont emparées de la problématique et qui proposent différents scénarios pour savoir qui allait s'occuper de cette compétence.

M. ROME indique que cela pourrait être envisagé au niveau du Haut-Allier.

M. MARTIN revient sur la notion d'EPAGE et demande quels doivent être les statuts d'un tel établissement.

M. CARRIO précise qu'un EPAGE doit être un syndicat mixte avec des compétences inondation et entretien des cours d'eau. Son périmètre d'action doit avoir une cohérence hydrographique qui correspond à un bassin versant ou un sous bassin versant donné.

A titre d'exemple, est cité le futur Parc Naturel régional des Sources et Gorges de l'Allier qui pourrait porter ces compétences. En revanche les membres du bureau soulignent l'absence de cohérence hydrographique, notamment au niveau des têtes de bassin versant. (N.B : Après délibérations, 65 communes constitueront le cœur de parc. Pour rappel, le bassin versant du SAGE du Haut-Allier s'étend sur 165 communes.)

## 💧 **CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU EN LOZERE ET HAUTE-LOIRE, INSTRUCTION DU 3 JUIN 2015**

M. ROME a souhaité qu'un point d'information soit réalisé sur la démarche de cartographie des cours d'eau. Il laisse la parole à Mme DE FERAUDY.

Mme DE FERAUDY revient sur l'instruction ministérielle du 3 juin 2015. Elle précise que cette instruction demande aux départements :

- Une cartographie complète des cours d'eau sur 2/3 du territoire métropolitain pour fin décembre 2015
- Un guide local d'entretien des cours d'eau
- Une appropriation de l'ensemble des notions par les différentes parties prenantes

Cette instruction émane du fait qu'un certain nombre d'interrogation persistait sur la définition exacte d'un cours d'eau au titre de la police de l'eau. Une demande de précision de la part des syndicats agricoles a engendré le lancement d'une démarche participative autour de cette problématique.

### **Cartographie des cours d'eau :**

Au niveau du département de la Lozère, la méthodologie employée est la suivante :

- 1) L'affichage de la carte provisoire sur internet et dans les communes
- 2) Consultation des communes sur la carte provisoire par secteurs géographique
- 3) Traitement des retours par la DDT
- 4) Contre-expertise sur le terrain en cas de désaccord
- 5) Finalisation de la cartographie

*NB : Une phase de test réalisée à l'été 2015, a permis de valider la pertinence des pré-cartes qui serviront de base de travail.*

Mme DE FERAUDY précise que 43 sessions de formations proposées par la FDSEA aux agriculteurs de Lozère, seront réalisées pour accompagner la consultation. Le comité de pilotage a souhaité que lors des formations un représentant de la DDT, de l'ONEMA, des syndicats de rivière et de la fédération de pêche soit toujours présent pour éviter une mauvaise interprétation des informations.

Les informations relatives à cette démarche sont en ligne sur le site internet suivant : <http://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et->



[technologiques/Eau/La-cartographie-et-l-entretien-des-cours-d-eau-en-Lozere/Cartographie-partagee-des-cours-d-eau-de-Lozere-au-titre-de-la-police-de-l-eau-donnez-votre-avis](#)

M. CARRIO explique qu'au niveau du département de la Haute-Loire, la méthodologie employée est la suivante :

- 1) réalisation d'une analyse géomatique préalable permettant de classer automatiquement certains tronçons de cours d'eau selon les critères définis par le comité ;
- 2) organisation d'une campagne de terrain par bassin versant avec décision de classement sur le terrain pour tous les autres écoulements identifiés par l'analyse géomatique ;
- 3) en cas d'absence de convergence sur le terrain : possibilité de report de décision (en fin d'inventaire) ou d'arbitrage technique (CEREMA, IRSTEA)

*Une phase test a également été réalisée en amont pour valider la méthodologie.*

### **Elaboration du guide d'entretien des cours d'eau :**

Sur la base du guide national, la DDT de la Lozère a soumis une première version du guide d'entretien des cours d'eau, aux membres du comité de pilotage.

Mme LAGALY indique que la CLE du SAGE du Haut-Allier a été destinataire. Cependant, le calendrier de réunion de la CLE ou de son bureau ne permettait pas de présenter ce guide dans les délais impartis. Elle a donc apporté des remarques techniques sur ce projet, et les a transmises aux services de la DDT 48 après validation par M. ROME.

Mme DE FERAUDY explique qu'un bilan des remarques reçues sera établi et le guide amendé sera proposé pour validation lors du prochain comité de pilotage.

M. CARRIO indique qu'une même démarche va être lancée au niveau du département de la Haute-Loire.

## **💧 POINTS DIVERS**

### **Arrêtés de navigation :**

M. CARRIO annonce aux membres du bureau que l'arrêté portant réglementation sur la navigation sur l'Allier a été cassé par le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Les membres du bureau déplorent cette décision.

Patrick MARTIN et René MARTIN s'accordent à dire que cet arrêté était pourtant le fruit d'un travail de concertation qui a permis de mettre fin à une guerre entre deux pratiques de loisirs.

M. CARRIO indique que la stratégie proposée par les services de l'état sera la suivante :

- Sur la Loire et les autres cours d'eau de Haute-Loire aucun arrêté ne sera repris ;
- Sur l'Allier et le Chapeauroux, une consultation va être relancée.

M. CARRIO précise qu'à l'heure actuelle les éléments environnementaux, démontrant l'impact de l'activité des sports d'eau vive sur la vie piscicole, ne sont pas suffisants voire inexistantes.



Mme LAGALY indique qu'une étude avait été financée, par le SMAT du Haut-Allier, il y a maintenant plusieurs années pour connaître l'impact réel de cette activité sur les populations piscicoles, mais que les conclusions restent en effet très limitées.

M. CARRIO propose de se baser sur les enjeux environnementaux, notamment ceux cibler dans les zones Natura 2000.

**Avancé des travaux relatifs à l'aménagement du barrage de Poutès :**

M. LECUNA, représentant d'EDF, rappelle le calendrier des travaux pour l'aménagement du barrage de Poutès :

- juin-septembre 2016 = reprofilage de la retenue
- juin 2017 = vidange de le retenue,
- juin 2017 à mars 2020 = travaux d'aménagement du barrage

Les membres du bureau demandent à quelle période va se dérouler l'enquête publique.

M. LECUNA répond qu'il n'y a pas d'enquête publique en ce qui concerne les travaux de reprofilage de la retenue. En revanche, l'enquête publique relative aux travaux d'exécution se déroulera sur un mois à l'automne 2016.

M. LECUNA informe les membres du bureau qu'un séminaire scientifique s'est tenu le 7 janvier 2016, à Chatou, avec pour objectif de partager les résultats des études et suivis scientifiques réalisés sur l'année écoulée autour du site de Poutès et sur le projet de reconfiguration du barrage. Ce séminaire scientifique a associé l'animateurs Natura 2000 « Gorges de l'Allier et Affluents » ainsi que l'animatrice du SAGE du Haut-Allier. A l'avenir, ce séminaire sera ouvert à un plus large public (associations, animateurs SAGE...).

Mme LAGALY indique que les membres de la CLE seront sollicités pour rendre un avis sur le dossier d'exécution des travaux de reconfiguration du barrage, dans les mois à venir.

La séance est levée à 13h00.

**Le Vice-Président de la CLE  
Francis ROME**

Annexe 1  
Liste d'émargement



**SAGE du Haut-Allier**  
Réunion de bureau du 13 janvier 2016

NOM	ORGANISME	SIGNATURE
Jean-Marc BOUDOU	Maire de Védrine Saint Loup	EXCUSE
Pierre POMHAREC	Région Auvergne	EXCUSE
SIMEON Olivier	Agence de l'eau Loire-B.	
François ROME	Président / Asso. Maires 43. au titre	
Jean-Paul ARCHER	UP et maire St-HAON	
Sylvain LECUNA	EDF	
Edwige de Feaudy	DOT 43 - Animatic 9500 - eau	Edwige 
SOUCHON Gérard	Com. Co. Haut ALLIER	
René MARTIN	ONEMA. SD 43	
Patrick MARTIN	Fédération Pêche 43	Patrick 
Jean-Jacques VALETTE	DDT 43	Vallette 
Jean-Marc CARRIO	DOT 43	